

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 10 septembre 2018 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - BENOIT JALBERT
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2018-09-177

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

4 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 - Séance ordinaire du 21 août 2018

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Présentation des comptes

5.2 - Adoption du Règlement 357 sur la gestion contractuelle

5.3 - Avis de motion, présentation et dépôt du premier projet de Règlement 359 sur les usages conditionnels

5.4 - Adoption du premier projet de Règlement 359 sur les usages conditionnels

5.5 - Mise à jour de la politique familiale et MADA - Participation à la démarche collective de la MRC

5.6 - Répondant en matière d'accommodement

6 - TRANSPORT

6.1 - Amélioration de la station de vidange pour les roulettes

6.2 - Autorisation pour une activité du Comité 12-18

6.3 - Traverses de motoneiges pour le Club les neiges Lystania

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 - Demande d'aide financière «Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable»

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

- 7.2 - Contrat pour la réhabilitation des puits
- 8 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT
 - 8.1 - Formation pour l'officier municipal
- 9 - CORRESPONDANCE
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 - VARIA
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

- 2018-09-178 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

- 2018-09-179 4 - SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
4.1 - Séance ordinaire du 21 août 2018

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

- 2018-09-180 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
5.1 - Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 14449 à 14467 :	11 507.88 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale :	84 506.19 \$
Grand total des paiements :	96 014.07 \$

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



2018-09-181 5.2 - Adoption du Règlement 357 sur la gestion contractuelle

ATTENDU que l'avis de motion du projet de «Règlement numéro 357 sur la gestion contractuelle» a été donné lors de la séance ordinaire du 21 août 2018 et que le projet a également été déposé lors de la même séance ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le « Règlement numéro 357 sur la gestion contractuelle».

QU'une copie du règlement soit transmise au MAMOT.

ADOPTÉE

5.3 - Avis de motion, présentation et dépôt du premier projet de Règlement 359 sur les usages conditionnels

Le conseiller Pierre-Yves Pettigrew Blanchet donne avis de motion et présente le projet de règlement 359 sur les usages conditionnels. Le conseiller Pierre-Yves Pettigrew Blanchet donne avis de motion et présente le projet de règlement 359 sur les usages conditionnels. Le projet de règlement sur les usages conditionnels vise à établir des conditions d'autorisation pour l'implantation de résidences à l'extérieur du périmètre d'urbanisation et des îlots déstructurés de la municipalité en assujettissant l'implantation de toute résidence à la mise en valeur agricole ou forestière sur la même entité agricole et d'établir des conditions qui permettront de manière ultime d'assurer la cohabitation tout en valorisant le territoire rural par l'arrivée de nouveaux occupants, le tout sans contraindre les activités agricoles, l'agriculture ainsi que son territoire. Le règlement est déposé et sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

Pierre-Yves Pettigrew Blanchet

2018-09-182 5.4 - Adoption du premier projet de Règlement 359 sur les usages conditionnels

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement portant le numéro 359 intitulé « Règlement numéro 359 sur les usages conditionnels».

ADOPTÉE

2018-09-183 5.5 - Mise à jour de la politique familiale et MADA - Participation à la démarche collective de la MRC

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable déposera une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et MADA de la MRC et des municipalités du territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster souhaite se joindre à la demande collective de la MRC pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Lyster accepte :

- De participer à la demande collective de la MRC de L'Érable pour la mise à jour de sa politique familiale et MADA et que les travaux soient effectués sous la coordination de la MRC ;
- Que madame la conseillère Geneviève Ruel soit désignée comme l'élue responsable du dossier famille-aînés.

ADOPTÉE

2018-09-184 5.6 - Répondant en matière d'accommodement

ATTENDU l'article 17 de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* ;

ATTENDU qu'en vertu de cet article, la municipalité doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement ;

ATTENDU que ce répondant a pour fonction de conseiller la plus haute autorité administrative ainsi que les membres du personnel de l'organisme en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, comme répondante en matière d'accommodement.

ADOPTÉE

6 - TRANSPORT

2018-09-185 6.1 - Amélioration de la station de vidange pour les roulottes

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission 1919 de Pavage Lagacé et Frères inc. au montant de 5 827.68\$ plus taxes pour la mise en forme et l'installation d'asphalte autour de la station de vidange pour les roulottes.

ADOPTÉE

2018-09-186 6.2 - Autorisation pour une activité du Comité 12-18

ATTENDU que le Comité 12-18 de Lyster demande l'autorisation à la municipalité afin de tenir un barrage routier au coin des rues Bécancour et Laurier lors de la vente de garage annuelle afin de recueillir des fonds ;

ATTENDU que le Comité 12-18 de Lyster est un organisme de la municipalité et que ses membres sont régulièrement sollicités et très impliqués dans les événements municipaux ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise le Comité 12-18 de Lyster à faire un barrage routier au coin des rues Bécancour et Laurier lors de la prochaine vente de garage qui se tiendra en mai 2019 et que les sommes recueillies soient distribuées au Comité 12-18 de Lyster et au Conseil d'établissement de l'école Bon-Pasteur.

ADOPTÉE

2018-09-187

6.3 - Traverses de motoneiges pour le Club les neiges Lystania

ATTENDU la demande présentée par le Club les neiges Lystania relativement aux traverses de motoneiges pour la saison hivernale 2018-2019 ;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le plan présenté par le Club les neiges Lystania et demande à ses responsables de maintenir une signalisation adéquate aux endroits qui y sont désignés.

ADOPTÉE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2018-09-188

7.1 - Demande d'aide financière «Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable»

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lyster a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lyster désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la municipalité de Lyster autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

QUE madame Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2018-09-189

7.2 - Contrat pour la réhabilitation des puits

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation des puits municipaux : Samson et Frères, Les Entreprises B. Champagne inc., Les Puits du Québec/Membre du Groupe LBM et R.J. Lévesque et fils ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 5 septembre 2018 à

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

16 h :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (TAXES INCLUSES)
R.J. Lévesque et fils	32 193.00\$
Les Puits du Québec/Membre du Groupe LBM	56 337.75\$

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la réhabilitation des puits municipaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit à R.J. Lévesque et fils.

ADOPTÉE

8 - AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT

2018-09-190

8.1 - Formation pour l'officier municipal

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'officier municipal à participer à la formation offerte par COMBEQ «Le rôle conciliateur-arbitre» qui se tiendra à Québec le 29 novembre prochain. Les frais de 294.80\$ plus taxes pour l'inscription seront puisés au poste Formation (02 61000 454).

ADOPTÉE

9 - CORRESPONDANCE

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

11 - VARIA

2018-09-191

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 10 septembre 2018.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière